



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze mai à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du neuf mai 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-5-1-59

OBJET : EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES  
COMMUNE DE LE PIN Lieu-dit « Pourroutou »  
PLAN DE FINANCEMENT

#### Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

#### Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel et BENOIT Pascal.

#### Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal                   : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle       : Attaché Territorial

MONSIEUR GUY MERIEL A ÉTÉ DÉSIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2023D7-5-1-59

**OBJET : EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES  
COMMUNE DE LE PIN Lieu-dit « Pourroutou »  
PLAN DE FINANCEMENT**

Le projet d'extension du réseau des eaux usées sur la commune de Le Pin au lieu dit « Pourroutou » sur une longueur de 90 mètres linéaires permettra le raccordement de 3 terrains constructibles et une nouvelle habitation.

L'enjeu de ce projet est d'équiper avec un réseau d'assainissement des eaux usées une zone définie en assainissement collectif de la commune de Le Pin.

Le département du Tarn et Garonne dans le cadre des aides départementales permet d'envisager un taux de subvention de 20% sur le montant de la dépense éligible (10 000 € HT par boîte de branchement).

Les travaux ont été estimés à 34 633,00 € HT, et après consultation des entreprises l'offre la mieux-disante s'élève à 32 871,00 € HT.

Le Président propose donc :

- d'approuver le projet d'extension du réseau d'eaux usées au lieu dit « Pourroutou » sur la commune de Le Pin,

- d'adopter le plan de financement suivant :

Travaux :	32 871,00 € HT
<b>Total des dépenses</b>	<b>32 871,00 € HT</b>

- de solliciter auprès du département la subvention la plus élevée possible soit 20 % de 32 871,00 € HT soit 6 574,20 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le projet d'extension du réseau d'eaux usées au lieu dit « Pourroutou » sur la commune de Le Pin,

- d'adopter le plan de financement suivant :

Travaux :	32 871,00 € HT
<b>Total des dépenses</b>	<b>32 871,00 € HT</b>

- de solliciter auprès du département la subvention la plus élevée possible soit 20 % de 32 871,00 €HT soit 6 574,20 €.

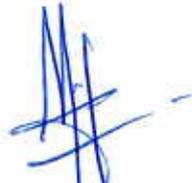
Fait à Valence d'Agen, le 15 mai 2023  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 16 mai 2023

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de GASQUES

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

25 MAI 2023

25 MAI 2023

## AR Préfecture

### EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT EAUX USEES LE PIN PLAN DE FINANCEMENT

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230515-2023D7\_5\_1\_59-DE

Numéro d'acte : 2023D7\_5\_1\_59

Date de décision : 15/05/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions / demandées)

Fichier acte : 2023D7-5-1-59 EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT EAUX USEES LE PIN PLAN DE FINANCEMENT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 25/05/2023 11:42:44

**Date de réception de l'AR : 25/05/2023 11:43:09**